

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**DU BUREAU**

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4415**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Travaux d'aménagement des espaces publics - Lot n° 6 : plantations - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Modification de la décision n° B-2013-4179 du Bureau du 13 mai 2013

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Président Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

**Bureau du 11 juillet 2013****Décision n° B-2013-4415**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Travaux d'aménagement des espaces publics - Lot n° 6 : plantations - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Modification de la décision n° B-2013-4179 du Bureau du 13 mai 2013**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'opération de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville vise à poursuivre le développement du centre-ville, à partir des espaces en mutation situés autour de l'Hôtel de Ville et côté Pré de l'Herpe et à articuler ce futur aménagement avec les territoires et équipements limitrophes. Le projet urbain comprend la requalification et la création d'espaces publics :

- prolongement de la trame viaire actuelle (rues Rabelais, Condorcet et Jules Romain),
- aménagement de 3 placettes le long de la promenade Lénine,
- réalisation de 2 nouvelles voies, rues Bachelard et du Pré de l'Herpe, autour de l'îlot du Pré de l'Herpe,
- requalification de la rue Hô Chi Minh avec la valorisation du parvis du lycée des Canuts,
- réaménagement de 2 parcs de stationnement de surface derrière l'Hôtel de Ville et côté Pré de l'Herpe.

Par délibération n° 2012-3145 du 25 juin 2012, le Conseil de communauté a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC avec, notamment, le projet de programme d'équipements publics (PEP) ainsi qu'une autorisation d'engagement individualisée de 24 055 395 € HT portant le montant de l'autorisation d'engagement à 28 305 395 € HT, sur l'opération n° 4P06O1540 sur le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD).

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin.

Les travaux font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : terrassement, voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : réseau d'assainissement et d'adduction en eau potable,
- lot n° 3 : éclairage public,
- lot n° 4 : mobilier, aire de jeux, serrurerie,
- lot n° 5 : revêtement de sol,
- lot n° 6 : plantations.

Le présent dossier concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché relatif au lot n° 6 : plantations.

La décision n° B-2013-4179 du Bureau du 13 mai 2013, autorisant monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 6 avec le groupement Parcs et Sports/Tarvel, pour un montant de 737 399,84 € HT, soit 881 930,20 € TTC, comporte une erreur de montant.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors d'un second examen en séance du 7 juin 2013, a classé les offres pour le lot n° 6 et choisi

celle du groupement d'entreprises Parcs et Sports/Tarvel, pour un montant de 743 669,71 € HT, soit 889 428,97 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau de modifier la décision n° B-2013-4179 du 13 mai 2013 concernant le marché relatif au lot n° 6 : plantations et d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Modifie** la décision n° B-2013-4179 du Bureau du 13 mai 2013 en ce qui concerne le montant du marché relatif au lot n° 6 : plantations relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin et attribué au groupement d'entreprises Parcs et Sports/Tarvel pour un montant de 743 669,71 € HT, soit 889 428,97 € TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 6 : plantations, relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin et tous les actes y afférents avec le groupement d'entreprises Parcs et Sports/Tarvel pour un montant de 743 669,71 € HT, soit 889 428,97 € TTC.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 4P0601540, le 25 juin 2012 pour un montant de 28 305 395 € HT en dépenses et en recettes.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercices 2013 et suivants - compte 605 - fonction 824, pour un montant de 743 669,71 € HT, soit 889 428,97 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.**